

Riel partit, mais ce ne fut pas sans douleur, car il avait du cœur, il aimait son pays, il aimait ceux dont il était le chef, le soutien, le protecteur et le *talisman* national. Il partit l'âme et le cœur broyés par le chagrin ; il en coula à Riel de laisser ses vieux amis, son village natal, sa vieille mère et tout ce qu'il avait aimé jusqu'alors. L'horizon qui s'offrait à lui était un horizon bien triste, et les pays vers lesquels il se dirigeait étaient des pays inconnus, et il partait victime d'une vengeance, d'une persécution, et désigné aux balles de ses ennemis.

On m'accusera peut-être d'employer des termes un peu sympathiques pour celui dont j'ai été constitué indignement l'humble défenseur, mais vous reconnaissez, M. l'Orateur, les liaisons qui s'établissent entre l'avocat et le client ; je suis peut-être plus avocat que député, et c'est pour cela que, ayant vu de près cet homme qui a tant souffert, je me suis identifié avec sa cause que j'ai épousée avec toute l'ardeur dont j'étais capable. (Très bien).

Où trouve-t-on Riel ? Il avait longtemps pleuré, il avait souffert, il avait été persécuté et il n'était pas surprenant que son cerveau ait été affaibli et détraqué, et de le voir dans un asile d'aliénés. C'est à la Longue-Pointe, à Montréal, que l'on retrouve l'ancien chef des métis, où il est retenu dix-huit mois, comme fou furieux ; il en sort pour être interné de nouveau dans l'asile de Beauport, où pendant deux ans, il est soigné et traité comme un véritable aliéné. Riel retourne aux Etats-Unis et de nouveau, il a pour refuge un asile d'aliénés à Washington, où il subit des traitements pendant l'espace de dix-huit mois.

Ne suivons pas Riel partout, mais où était-il au printemps de 1884 ? Dans l'état de Montana, exerçant les simples fonctions d'instituteur, et y vivant paisiblement avec sa femme et ses enfants.

Mais que s'était-il passé dans le Manitoba et dans le Nord-Ouest, pendant que l'ancien chef d'une nation avait été errant de pays en pays, trouvant à peine un asile pour pouvoir reposer sa tête ? De graves événements, qui appartiennent maintenant au domaine de l'histoire, s'étaient déroulés. Les métis avaient souffert, et dans leurs souffrances ils avaient été patients, ils avaient longtemps prié, sollicité, tourmenté les autorités fédérales d'apporter un remède quelconque à leur position, à leur situation politique, mais leurs demandes avaient été écartées et méprisées et l'on était resté sourd à leurs légitimes prières.

Tous se rappellent ce ministre coupable qui se prit à dormir et à ronfler au moment où une députation d'hommes importants faisaient valoir auprès de lui les griefs et les droits de la population métisse, (honte, honte).

Pétitions sur pétitions, requêtes sur requêtes avaient été adressées à nos gouvernants et, les unes après les autres, avaient pris le chemin du panier.

Quels étaient les droits des métis ?

Je ne puis en faire un meilleur exposé qu'en citant les paroles d'un vieux missionnaire, d'un homme capable de dire la vérité que bien des gens n'aiment pas à entendre, d'un homme au-dessus de tous les gou-